



PV CC Coppet 1/2012

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2012

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents	:	44 Conseillers ou Conseillères
Excusés	:	10 Conseillers ou Conseillères
Absents	:	1 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 10 octobre 2011 ;**
2. **Approbation du Procès-verbal du 12 décembre 2011 ;**
3. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
4. **Communications de la Municipalité ;**
5. **Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 14/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 106'225.55 pour l'amortissement des frais d'étude liés à l'établissement du plan de quartier du chemin des Jardins ;**
6. **Rapports des commissions permanentes de Gestion et d'Urbanisme concernant le préavis No 15/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 80,000.00 pour la finalisation du plan de quartier du chemin des Jardins ;**
7. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
8. **Divers et propositions individuelles.**

1. Approbation du Procès-verbal du 10 octobre 2011

Le Président ouvre la discussion sur ce PV dûment modifié.



La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 42

Non : 0

Abst. : 1

Le PV du 10 octobre 2011 est approuvé.

2. Approbation du Procès-verbal du 12 décembre 2011

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 42

Non : 0

Abst. : 1

Le PV du 12 décembre 2011 est approuvé.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président signale les points suivants :

Rapports des commissions

Il est rappelé que les rapports doivent être remis à la date prévue, dûment munis de toutes les signatures, à l'attention de la secrétaire du Conseil, soit directement au greffe, soit dans la boîte aux lettres de la maison de commune. Le Président, dans la mesure du possible, aimerait recevoir ces rapports par mail.

Indemnités des commissions

Il est rappelé que les montants des indemnités sont les suivants :
CHF 40.00 par séance, CHF 50.00 pour le Président de la commission et CHF 100.00 pour le rapporteur. Un formulaire pour ces indemnités est joint aux envois à l'attention du Président.

PV des séances

Un chaleureux remerciement est fait aux secrétaires pour le travail accompli lors de la rédaction des PV. Il est toutefois rappelé à l'Assemblée que les PV doivent principalement indiquer les décisions prises et ne peuvent, en aucun cas, être le reflet exact des discussions tenues.
Etant donné le faible niveau sonore de la voix des intervenants, un micro est mis à disposition afin de faciliter l'écoute des enregistrements.

Règlement du Conseil communal

Afin de remettre à jour ce règlement, une commission va être nommée pour ce travail.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit :

Protection civile de la Région de Nyon

M. G. Produit a été nommé Président de cette Protection Civile. Il rappelle qu'il y a actuellement 21 régions indépendantes sur le sol vaudois et que celles-ci seront réduites à 10, correspondant géographiquement aux districts. Celui de Nyon comptera 15 communes supplémentaires. Les statuts nécessitent une refonte complète qui devra être acceptée par les 47 communes. Lors du prochain Conseil, la Municipalité présentera un préavis à ce sujet car tout devra être mis en place pour le 1^{er} janvier 2013.

Schéma directeur de Terre Sainte

Une présentation sera faite le 5 mars 2012 aux Rojalets.

M. Jean-Claude Trotti :

cm 

Projet patinoire/piscine aux Rojalets

Comme annoncé lors du dernier Conseil, dès le 7 février, le concours d'idées sera lancé pour ce projet.

Containers enterrés

Les ramassages porte à porte seront supprimés dès le 5 mars prochain. Un tous-ménages sera distribué tout prochainement.

Patinoire

La fermeture du site est fixée le samedi 10 mars 2012. Un apéritif clôturera la saison.

Mme N. Imesch :

Contrôles radar

Dans le courant de l'année 2011, 14 contrôles ont été effectués sur le territoire communal. Sur 6142 véhicules contrôlés, 553 ont été dénoncés.

Mme S. Paratore :

Centre des jeunes et de loisirs de Terre Sainte

Le déménagement de ce centre à Commugny est prévu pour ce printemps.

Jeunesse de Coppet

La Jeunesse a organisé deux soirées « disco », encadrées également par la Commune, à la patinoire de Coppet. Aucun problème n'est à signaler. Une autre soirée sera organisée fin février.

Mme I. Naville :

Buvette de la gare

Malheureusement, l'installation de la buvette a pris du retard et n'est pas encore opérationnelle. Il faut rappeler que celle-ci est un projet privé qui est installé sur une parcelle appartenant notamment aux CFF.

Buvette du Port

Aucun dossier n'a été retenu à temps et il a été décidé de réinstaller la même structure que l'année dernière. Un effort sera fait pour son intégration sur le site.

Par ailleurs, un expert a été mandaté pour estimer les travaux à prévoir à la salle communale. L'installation d'un restaurant n'est pas à exclure.

Soirée annuelle de l'Harmonie de Terre Sainte

Cette soirée est prévue le samedi 11 février à la salle communale.

Site Internet de la Commune

Il a été décidé de revoir ce site et un préavis sera présenté lors du prochain Conseil.

M. G. Produit présente les préavis pour la prochaine séance du lundi 19 mars 2012.

- Demande de crédit pour l'installation d'un panneau d'information électronique ;
- Nouveau Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux ;
- Réorganisation de la Protection civile régionale ;
- Demande de crédit pour la refonte complète du site Internet de la Commune.

5. Rapports des commissions permanentes de Gestion et des Finances concernant le préavis No 14/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 106'225.55 pour l'amortissement des frais d'étude liés à l'établissement du plan de quartier du chemin des Jardins

A la demande du Président, le rapporteur de la commission permanente des Finances, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.



A la demande du Président, le rapporteur de la commission permanente de Gestion, M. J.-L. Manoury, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme B. Fauran demande si le plan de quartier est en relation avec le projet du contournement de Coppet.

M. J.-L. Manoury répond que ce n'est pas le cas, ce préavis concerne uniquement l'amortissement des frais d'étude.

M. R. Richard aimerait des explications sur les mesures que la Municipalité à l'intention de prendre pour éviter ce genre de problème.

M. F. Formenti relit le paragraphe du rapport qui explique ces mesures.

M. M. Gada commence par remercier la commission de Gestion pour son travail. Néanmoins, il estime que les mesures ne sont pas suffisantes. Ensuite, il regrette que, dans ce dossier, aucun préavis n'ait été présenté, que le bureau mandaté pour cette étude n'ait pas eu l'expérience dans ce domaine et qu'il ait dû sous-traiter ce dossier qui, en plus, a été refusé par le Canton. Il souligne que cette opération aura coûté ¼ de point d'impôt aux contribuables, ce qui n'est pas normal. Il propose à l'Assemblée de refuser ce préavis jusqu'à ce que la Municipalité éclaire cette affaire et que des mesures soient prises pour le futur.

M. J.-L. Manoury signale que la commission s'est faite les mêmes réflexions mais qu'elle a opté pour cet amortissement en étant consciente qu'il ne faudra pas reproduire cette erreur dans le futur.

M. M. Gada ne comprend pas comment la Municipalité a pu attribuer ce dossier à un cabinet d'architecte sans qu'un cahier des charges ait été établi.

M. G. Produit reconnaît qu'il aurait préféré ne pas être obligé de présenter ce préavis, mais les choses étant ce qu'elles sont, il invite le Conseil à suivre les rapports des deux commissions. Néanmoins, il reste sensible aux propos de M. M. Gada et assure que des précautions seront prises à l'avenir afin de ne pas se retrouver face à de telles situations. En ce qui concerne le choix du mandataire, il rappelle que le premier cabinet d'architecte était reconnu par les services de l'Etat. Il a rempli son mandat, mais le projet n'a convaincu ni les propriétaires, ni la Municipalité du moment, celle-ci était persuadée que le Conseil allait refuser ce projet.

M. M. Gada insiste sur le fait que le cabinet mandaté en 2008 n'avait jamais établi de plan de quartier avant. Il estime qu'il faut rester attentif pour ne pas renouveler ce genre de déconvenue. De plus, il se demande ce qui s'est passé durant tous ces mois.

M. G. Produit explique les procédures courantes :

- attribution du mandat ;
- travail entre les parties ;
- envoi aux services cantonaux pour un examen préalable ;
- validation ou non.

Dans le cas qui nous intéresse, en plus, des soucis ont surgi au niveau des services cantonaux, ceux-ci ont subi toutes sortes de modifications.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 35

Non : 4

Abst. : 4

Le préavis No 14/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 106'225.55 pour l'amortissement des frais d'étude liés à l'établissement du plan de quartier du chemin des Jardins, est accepté.



6. Rapports des commissions permanentes de Gestion et d'Urbanisme concernant le préavis No 15/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 80,000.00 pour la finalisation du plan de quartier du chemin des Jardins

A la demande du Président, le rapporteur de la commission permanente d'Urbanisme, M. P. Girardi, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis amendé de la manière suivante :

Financement

La somme de CHF 40,000.00 devra être versée par les propriétaires demandeurs avant le début de toute nouvelle étude.

Amortissement

Le montant à la charge de la Commune sera activé et remboursé par les propriétaires concernés au moment où ces derniers feront valoir leurs nouveaux droits acquis. Ce n'est qu'à l'obtention du permis de construire que le remboursement sera exigé par la Commune.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission permanente de Gestion, M. J.-L. Manoury, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme B. Fauran réitère sa demande, à savoir, est-ce que ce plan de quartier a un lien direct ou indirect avec le contournement du Bourg.

M. G. Produit répond que malheureusement ce n'est pas le cas.

M. J.-L. Manoury explique que bien que la commission de Gestion ait refusé ce préavis, dans son rapport elle propose quelques idées concernant la répartition des frais.

M. M. Gada signale qu'il n'est pas d'accord avec la commission de Gestion car un accord a été convenu avec les propriétaires concernés.

M. G. Produit remercie M. M. Gada pour son intervention et confirme que les propriétaires et la Municipalité se sont réunis pour trouver des solutions. Il rappelle que depuis 10 ans, ces personnes sont en attente pour pouvoir rénover ou modifier leurs immeubles. Il rappelle que l'entrée du Bourg laisse à désirer et que certaines bâtisses sont à risque.

Mme C. Gavin Bader estime que les propriétaires peuvent se retrouver dans des situations compliquées, car ils ne peuvent rien entreprendre et sont bloqués dans leur construction. Elle demande de refuser l'amendement proposé par la commission d'Urbanisme.

M. P. Girardi fait remarquer que dans le cas du plan de quartier des Vues, le propriétaire a été d'accord de payer. L'idée de base était de faire participer les propriétaires demandeurs.

M. J.-L. Manoury craint que les propriétaires demandent un plan de quartier et que la Commune doive payer. Dans le cas discuté ce soir, c'est une demande des propriétaires.

M. G. Produit confirme que ce sont bien les propriétaires qui ont fait cette demande mais rappelle que la Municipalité de l'époque a refusé le projet. De plus, ce quartier étant situé dans l'ancienne ville, il doit y avoir un plan de quartier.

En ce qui concerne les Vues, le cas était plus simple car il émanait réellement du propriétaire.

M. M. Gada insiste sur le fait que tous les propriétaires ont donné leur accord et qu'un bureau d'étude a déjà été choisi. A compter de la décision du Conseil, ce bureau recevra le mandat.

La parole n'étant plus demandée et comme plus de 5 personnes soutiennent l'amendement déposé par la commission d'Urbanisme, l'Assemblée passe au vote sur ce point :

Oui : 16

Non : 17

Abst. : 10

L'amendement est refusé.



La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 22

Non : 11

Abst. : 10

Le préavis No 15/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 80,000.00 pour la finalisation du plan de quartier du chemin des Jardins, est accepté.

7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

M. M. Favre aimerait des nouvelles concernant le plan de quartier Truels Bernard.

Mme N. Imesch explique que l'examen préalable a été soumis au Canton et qu'actuellement le mandataire s'occupe des modifications. Dès que l'examen final aura été accepté, le projet pourra être présenté. Toutes ces démarches prennent beaucoup de temps.

M. E. Charlot-Valdieu, dans le cadre des plans de quartier, signale qu'il est d'accord avec les propos de M. M. Gada pour que la Commune n'ait pas tous les frais à sa charge. Il fait remarquer que dans d'autres communes, les frais sont mieux répartis.

M. G. Produit confirme que la Municipalité va prendre note des suggestions des Commissions. Il rappelle que le dépôt d'une motion est toujours possible et explique la manière de faire.

M. J.-L. Manoury remercie la Municipalité, plus précisément Mme I. Naville, pour le magnifique concert présenté par les solistes de l'Académie Menuhin le 5 février dernier à la salle communale. Il craint que, vu le succès de cette soirée, la salle soit trop petite si un tel évènement devait se reproduire.

Mme B. Fauran, concernant la buvette de la gare, fait remarquer que, bien que cet établissement ne fasse pas partie des buvettes de la Commune, les horaires ont été imposés par la Municipalité. Afin d'anticiper les problèmes liés à la vente d'alcool en fin de soirée, elle aimerait savoir quelles sont les mesures qui vont être prises ?

M. G. Produit rappelle que ce dossier émane d'un privé qui a proposé lui-même les heures d'ouverture. Pour ce qui est de la vente d'alcool, cette personne est tenue de respecter les règles en vigueur. Il regrette que les travaux aient pris autant de retard et tient à signaler que les arbres sacrifiés étaient malades.

Mme B. Fauran insiste sur le problème d'insécurité dû à la vente d'alcool. Elle propose de se renseigner sur les mesures prises dans d'autres communes.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 21h50.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton

PS : Suite à un problème d'enregistrement, la séance n'a pas pu être réécoutée.